

La plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Pretoria (1962)

Le 22 octobre 1962, à Pretoria, débuta un procès où Nelson Mandela, qui avait été arrêté le 5 août 1961, fut accusé d'avoir été l'organisateur de la grève des 29, 30 et 31 mai 1961. Il fut condamné à 5 années de travaux forcés, avant d'être condamné à la prison à perpétuité lors d'un nouveau procès, à Rivonia en 1964, avec sept autres de ses compagnons de lutte : Walter Sisulu, Govan Mbeki, Raymond Mhlaba, Elias Motsoaledi, Andrew Mlangeni, Ahmed Mohamed (Katy) Kathadra, Dennis Goldberg. Voici le texte de la déclaration qu'il fit pour sa défense à Pretoria.

“On m'accuse d'avoir provoqué le peuple à commettre un délit : celui de manifester contre la loi qui établissait la république dans l'Union Sud-Africaine, loi à l'adoption de laquelle nous n'avons point participé, ni mon peuple ni moi. Mais, lorsque la Cour rendra son arrêt, elle devra se demander quel est le véritable responsable de l'infraction : est-ce moi ? N'est-ce pas plutôt le gouvernement qui promulgua cette loi, sachant bien que mon peuple – la majorité des citoyens de ce pays – s'y opposait, et que toute possibilité légale de manifester cette opposition lui était refusée par une législation antérieure, et l'application extensive qui en était faite ?

Le procès qu'on m'intente trouve son origine dans la Conférence de Pietermaritzburg, qui eut lieu les 25 et 26 mars de l'année dernière. Connue sous le nom de All-In African Conference (Conférence de Tous les Africains), elle fut convoquée par un comité composé de porte-parole de la population africaine de ce pays tout entière, dans le but d'examiner la situation créée par la proclamation de la république sans notre accord ou notre avis. Cette conférence a rejeté à l'unanimité la décision d'un gouvernement agissant au nom de la minorité blanche.

Tout le monde sait qu'elle décida de demander à la place d'une république choisie par cette minorité, la convocation d'une véritable Convention nationale représentative de tous les Africains du Sud, indépendamment de leur couleur blanche ou noire, qui discuterait pacifiquement autour d'une table du texte d'une nouvelle constitution – ce qu'avait fait en somme le gouvernement en proclamant la république – et obtiendrait qu'une telle constitution diffère de celle de la république proposée, en garantissant des droits démocratiques sur la base d'une pleine égalité entre tous les citoyens adultes. La Conférence savait fort bien que depuis longtemps l'actuel gouvernement du parti nationaliste refusait sur ce sujet de traiter, de discuter et même de compter avec l'opinion de l'immense majorité de la population sud-africaine. En conséquence, elle ne pouvait se contenter de formuler ses désirs, mais devait également trouver le moyen de les appuyer, en dépit de la répugnance du gouvernement à nous écouter.

C'est pourquoi il fut décidé que, si le gouvernement ne convoquait pas une Convention nationale avant le 31 mars 1961, toute la population serait invitée à faire grève pendant trois jours, aussi bien pour marquer notre opposition à un république fondée sur la domination de la minorité blanche que pour tenter une dernière fois de convaincre le gouvernement de la nécessité de prêter attention à nos requêtes afin d'éviter une période de malaise croissant, d'hostilité et de discorde.

La Conférence élut un comité d'action dont je devins secrétaire. En tant que tel, j'eus pour tâche de faire publier la décision prise par la Conférence et de diriger la grande campagne de propagande et d'explication qui en découlerait.

La Cour n'ignore pas que je suis avoué, et sans doute se pose-t-elle la question de savoir pourquoi moi, avoué, tenu par mon code de déontologie d'observer les lois de ce pays et de respecter ses traditions, j'ai mené une campagne dont l'objectif était une grève contre la politique du gouvernement de ce pays. Pour que la Cour comprenne l'état d'esprit qui m'a mené là, il faut que je rappelle mes antécédents politiques et que j'essaie d'éclairer les divers facteurs qui m'ont poussé à l'action.

Il y a bien des années, jeune villageois du Transkei, j'écoutais les anciens de la tribu raconter leurs histoires du bon vieux temps, avant l'arrivée de l'homme blanc. Notre peuple vivait alors en paix sous le règne démocratique des rois et des *amapakati*, et se déplaçait librement et sans crainte à travers le pays, sans aucune restriction. Nous étions maîtres des champs, des forêts, des rivières ; nous extrayions les richesses minérales du sol et récoltions les abondants produits de ce beau pays. Nous décidions nous-mêmes de notre gouvernement, nous contrôlions nos armées et organisions le commerce. Les anciens évoquaient les guerres défensives menées par nos ancêtres, ainsi que les hauts faits de nos généraux et de nos soldats. Les noms de Dingane et Bambata chez les Zoulous, de Hintsá, Nakana, Ndlambe chez les Amahosa, de Skukhuni et autres dans le Nord, étaient synonymes de gloire et d'orgueil pour tous les Africains.

Je me jurai alors que, parmi tous les trésors à attendre de la vie, je choisirai de servir mon peuple et d'apporter mon humble contribution à sa lutte pour la liberté.

La structure et l'organisation des premières sociétés africaines de ce pays me fascinaient et elles eurent une grande influence sur l'évolution de mes conceptions politiques. La terre, principale ressource, à l'époque, appartenait à la tribu tout entière, et la propriété privée n'existait pas. Il n'y avait pas de classes, pas de riches ni de pauvres, pas d'exploitation de l'homme par l'homme. Tous les hommes étaient libres et égaux, tel était le principe directeur du gouvernement, principe qui se traduisait également dans l'organisation du Conseil qui gérait les affaires de la tribu – diversement appelée Imbiza, Pitzo, ou Kgotla. Le Conseil était parfaitement démocratique et tous les membres de la tribu pouvaient participer à ses délibérations. Chef et sujet, guerrier et sorcier, tous étaient présents, tous avaient leur mot à dire. C'était un organisme si puissant et influent qu'aucune mesure d'importance ne pouvait être prise sans son avis.

Cette société comprenait encore bien des éléments primitifs ou peu élaborés et, à l'heure actuelle, elle ne serait plus viable, mais elle contenait les germes de la démocratie révolutionnaire, où il n'y aura plus ni esclavage ni servitude, et d'où la pauvreté, l'insécurité, le besoin seront bannis. C'est cet espoir qui nous soutient, mes camarades et moi, dans notre lutte.

A peine adulte, je devins membre du Congrès national africain. C'était en 1944, et durant dix-huit années j'ai suivi sa politique, je l'ai soutenue en faisant confiance à son programme et à ses réalisations. Cette politique était celle qui pouvait combler le plus profondément mes aspirations et qui répondait le mieux à mes convictions. Ne combattait-elle pas pour l'unité de tous les Africains, sans tenir compte des différences tribales ? Ne cherchait-elle pas à restituer le pouvoir politique aux Africains dans leur propre pays ? En outre, le Congrès national africain était fermement convaincu que tous les hommes, quelle que soit leur nationalité et indépendamment de la couleur de leur peau, tous les hommes dont la patrie était l'Afrique du Sud et qui croyaient à l'égalité et aux principes démocratiques, devaient être traités comme des Africains ; il était persuadé que tous les Sud-Africains devaient pouvoir vivre librement, sur la base d'une pleine égalité de droits et de chances dans tous les domaines, grâce à une participation directe aux affaires du gouvernement.

Ces principes ont inspiré la Charte de la Liberté dont personne ne nie qu'elle est le programme le plus démocratique jamais proposé par un parti de ce pays. Elle n'a d'ailleurs pas été seulement adoptée par le Congrès national africain, mais aussi par les Indiens et le Congrès indien sud-africain, par une partie des gens de couleur (Congrès sud-africain des gens de couleur) et enfin par une fraction clairvoyante et avisée de la population européenne, dont l'organisation était naguère le Congrès des démocrates sud-africains. Toutes ces organisations, à l'instar du Congrès national africain, ont appuyé sans réserves nos positions en faveur du suffrage universel.

Dès le début de ma carrière d'avoué, j'ai rencontré des difficultés dues à la couleur de ma peau et à mon appartenance au Congrès national africain. J'ai découvert par exemple qu'à l'inverse d'un avoué blanc je ne pouvais occuper de locaux professionnels en ville à moins d'avoir obtenu l'autorisation du gouvernement, conformément à l'*Urban Areas Act*. Je sollicitai donc cette autorisation, mais on ne me l'accorda jamais. Plus tard, j'obtins une dérogation provisoire, mais lorsque ses délais vinrent à expiration, les autorités refusèrent de la renouveler. Elles me firent savoir que mon associé Olivier Tambo et moi devions quitter la ville et aller exercer dans une Réserve indigène, dans un coin perdu, beaucoup trop loin pour que nos clients puissent venir nous consulter. Autant nous demander de cesser notre métier, de cesser de rendre service à nos compatriotes, et de perdre, en somme, le bénéfice de toutes nos années d'études. Aucun avoué digne de ce nom n'y aurait consenti de gaieté de coeur. En conséquence nous continuâmes pendant plusieurs années d'occuper illégalement des bureaux en ville. Durant tout ce temps, menaces de poursuites et d'expulsions restèrent suspendues sur nos têtes. Nous agissions au mépris de la loi, nous le savions, mais nous n'en étions pas responsables : il nous fallait choisir entre obéir à la loi ou obéir à notre conscience.

Dans les Cours où nous exercions, de nombreux magistrats nous traitaient courtoisement, mais d'autres nous manifestaient quelque froideur, pour ne pas dire de l'hostilité. Nous savions que, aussi impeccable que soit notre travail, nous ne pourrions jamais songer à être nommés procureur, substitut ou juge. Nous avions souvent affaire à des magistrats dont la compétence et les connaissances n'étaient pas plus grandes que les nôtres, mais dont la position de supériorité était due à une peau blanche et protégée par elle. Je considérais alors, que ce n'était pas seulement mon peuple, mais aussi ma profession de juriste, et la justice envers toute l'humanité, qui m'imposaient pour devoir de protester contre cette discrimination fondamentalement injuste et qui entre en contradiction avec la conception traditionnelle de la justice enseignée dans nos universités.

Il y a neuf ans, la *Transvall Law Society* demanda à la Cour suprême ma radiation du barreau en raison du rôle que j'avais joué dans la Campagne contre les Lois injustes décidée par le Congrès national africain. Selon la *Law Society* mon activité dans cette campagne n'était point conforme aux règles de conduite qu'on était en droit d'attendre des membres de notre honorable corporation. Mis en cette occasion, la Cour suprême affirma que je n'avais point outrepassé mes droits, qu'il n'y avait rien de déshonorant pour un avoué dans le fait de s'identifier à son peuple luttant pour l'obtention des droits politiques, même si ses activités devaient violer les lois du pays ; la Cour suprême a rejeté la requête de la *Law Society*.

Il était impensable qu'avec un verdict en ma faveur je cesse mes activités politiques. Mais Votre Honneur peut se demander pourquoi j'ai jugé nécessaire de persister dans cette conduite qui m'a non seulement rapporté les difficultés précitées, mais en outre m'a fait passer quatre ans devant les tribunaux sous l'inculpation de haute trahison (avant un verdict d'acquiescement), et plusieurs mois en prison durant la période d'application de l'état d'urgence en 1960, pour la simple raison que le gouvernement ne goûtait pas mes vues ni mes activités.

Votre honneur, j'ose dire que la vie d'un Africain de ce pays est continuellement déchirée par un conflit entre sa conscience et la loi. Ce n'est d'ailleurs point particulier à ce pays. C'est ce qui arrive à tous les hommes de conscience. Récemment en Angleterre, un pair du Royaume, Sir Bertrand Russel, le philosophe probablement le plus respecté du monde occidental, fut jugé et condamné pour des activités du genre de celles qui m'amènent devant vous : parce que sa conscience a pris le pas sur le commandement de la loi, il a protesté contre la politique d'armements nucléaires adoptée par son pays. Pour lui, son devoir envers ses semblables, sa foi en la justesse de la cause qu'il défendait passaient avant cette autre vertu qu'est le respect de la loi. Il ne pouvait faire autrement que de s'opposer à la loi et d'en supporter les conséquences. J'en suis au même point aujourd'hui, ainsi que de nombreux Africains ici. La loi telle qu'on l'applique, la loi telle qu'elle a été édictée au cours d'une longue période historique, et en particulier la loi telle que l'a conçue et rédigée le gouvernement nationaliste, est à notre avis immorale, injuste et insupportable. Notre conscience nous ordonne de protester contre elle et de tout mettre en œuvre pour la modifier.

Depuis cinquante ans qu'il existe, le Congrès national africain a fait l'impossible pour porter ses vues à la connaissance des gouvernements successifs. Il a toujours cherché aux problèmes des solutions pacifiques.

De nombreuses députations ont été envoyées au gouvernement, que ce soit sur des questions particulières ou générales.

Je n'ennuierai pas Votre Honneur en rappelant les multiples occasions qui ont donné lieu à l'envoi de délégations ; j'ajouterai seulement que, surpassant les efforts accomplis par les premiers présidents du C.N.A., mon chef, Albert Luthuli, alors président de notre organisation, fit tout ce qu'il put pour persuader le gouvernement d'accorder quelque attention à notre point de vue, lorsque M. Strijdom devint premier ministre. Dans sa lettre au premier ministre, Albert Luthuli faisait à l'époque une étude exhaustive des points de friction entre communautés, et il exprimait le vœu que se consultent au plus vite le gouvernement et les chefs africains.

Cette attitude parfaitement correcte du chef de la majorité de la population sud-africaine n'a pas trouvé d'écho auprès du chef du gouvernement sud-africain. La conduite de ce gouvernement envers mon peuple et ses aspirations n'a pas toujours été ce qu'elle aurait dû être, ni ce qu'on aurait été en droit d'attendre de personnes aussi civilisées ; la lettre du chef Luthuli est restée sans réponse.

Cette expérience se renouvela après la conférence de Pietermaritzburg lorsque, élu secrétaire du comité d'action, j'ai écrit à M. Verwoerd pour l'informer de la résolution qui venait d'être votée, et lui demander de prendre toutes mesures utiles aux fins de convocation d'une convention nationale avant l'expiration du délai prévu dans la résolution. Dans un pays civilisé, on estimerait offensant qu'un gouvernement n'accuse pas réception d'une lettre de cette nature, ne prenne même pas en considération la requête déposée par un organisme groupant les personnalités et les dirigeants les plus importants de la communauté la plus nombreuse du pays ; une fois de plus l'attitude du gouvernement a été au-dessous de ce que l'on pouvait attendre de gens civilisés. Et nous, le peuple africain, les membres du Conseil d'action national qui avons la responsabilité écrasante de sauvegarder les intérêts du peuple africain, nous devons faire face à un nouveau conflit entre la loi et notre conscience. Devant le désintéret manifeste du gouvernement pour nos critiques et nos suggestions, que devons-nous faire ? Allions-nous obéir à la loi qui incrimine le délit de protestation, et trahir ainsi nos convictions ? Allions-nous au contraire obéir à notre conscience, engager la lutte en faveur de ce que nous considérons comme juste, non seulement pour nous mais pour tous les habitants de ce pays, aussi bien la génération actuelle que les générations futures, et donc désobéir à la loi ? Tel est le dilemme qu'il nous fallut affronter ; et devant un tel dilemme, les hommes justes, les hommes résolus, les hommes d'honneur, ne peuvent donner qu'une réponse : ils doivent obéir à leur conscience sans se préoccuper des conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter pour eux. Les membres du comité, et moi-même en tant que secrétaire, nous avons obéi à notre conscience. S'il me fallait recommencer aujourd'hui, je recommencerais, et je ne doute pas que tout homme digne de ce nom en ferait autant.

Nous avons organisé notre campagne selon les instructions de la Conférence et en accord avec ses décisions. Le conflit qui opposait les Sud-Africains blancs entre eux lors du référendum pour la république ne nous concernait pas ; cela n'entrait pas en ligne de compte dans notre campagne. Poursuite de l'association avec la monarchie britannique d'une part, ou création d'une république boer d'autre part, tel était le grand choix que les Blancs étaient appelés à faire. Nous ne sommes ni monarchistes ni fervents admirateurs d'une république du type Voortrekker. Nous estimons que nos aspirations étaient beaucoup plus sérieuses que celles des deux groupes qui prenaient part à la campagne. Nous voulions une république démocratique où soient représentés tous les Sud-Africains, où ils puissent jouir de droits égaux, où Africains et non-Africains aient la possibilité de vivre en paix, partageant une nationalité commune et une commune loyauté envers ce pays où nous sommes nés. Pour toutes ces raisons nous étions contre le type de république proposé par le gouvernement du parti nationaliste, de même que nous avons été auparavant contre le principe d'une Union d'Afrique du Sud faisant partie intégrante de l'Empire britannique.

Nous ne pouvions accepter, au moment où avait lieu une modification du régime, qu'on laisse subsister le principe de base de la constitution : la suprématie blanche, la domination des Blancs, principe qui a fait mépriser l'Afrique du sud et sa constitution dans le monde entier.

Je parlerai maintenant de la campagne elle-même, du caractère de cette campagne, et des événements qui ont suivi notre décision. Dès le début nous entendions bien ne faire appel à l'action de masse qu'en dernier ressort, si tout le reste avait échoué, si les discussions se révélaient impossibles et si le gouvernement refusait de nous entendre et de traiter avec nous. Mais, dans ce cas, nous étions décidés à demander au peuple de faire grève, c'est-à-dire de ne pas se rendre sur les lieux de travail, afin d'exercer une pression économique sur l'Etat. A ce moment-là, les manifestations que nous prévoyions n'avaient pas d'autre but. Dans toutes nos déclarations, celle qui sont à la disposition du tribunal comme les autres, nous avons précisé que la grève aurait lieu dans la discipline, et que l'on demanderait aux gens de rester chez eux. Nous entendions organiser un arrêt de travail dans le calme, sans heurts ni conflits, ainsi que cela se pratique dans les pays civilisés.

Cependant, notre campagne et nos préparatifs ne tardèrent pas à provoquer un climat artificiel de guerre civile et de révolution. Je dis bien : « artificiel » délibérément voulu, non par nous, Votre Honneur, mais par le gouvernement, qui, dès le début de cette campagne, non seulement refusa de nous écouter et de traiter avec nous, mais décida de nous considérer comme des révolutionnaires dangereux portés à la violence et au désordre, impossibles à mater si ce n'est à l'aide d'écrasantes forces de police et de tous moyens coercitifs, légaux ou illégaux. Le gouvernement agit comme aucun gouvernement civilisé n'aurait osé le faire devant l'expression paisible, disciplinée, cohérente et démocratique des désirs de la population. Il ordonna la mobilisation des forces armées afin d'empêcher par l'intimidation et la terreur notre protestation pacifique. Il promulgua des lois spéciales allongeant les délais de détention provisoire, de quarante-huit heures antérieurement, jusqu'à douze jours, arrêta des gens connus pour leur activité politique et pour leur soutien à notre cause, emprisonnant la plupart d'entre eux sans les traduire devant une juridiction, pour ne les relâcher qu'après la date de la grève. S'il y eut jamais un risque d'explosions de violence, le gouvernement en fut le seul responsable.

Les contre-mesures prises par lui reflétaient clairement son malaise croissant, né du fait que sa politique ne bénéficiait pas du soutien de la majorité du peuple, au contraire de la nôtre. Il était patent que le gouvernement entendait lutter contre l'emprise de notre campagne par l'instauration de la terreur. Les journaux insinuèrent à l'époque que la grève était un échec, que nous n'avions pas l'appui du peuple. Je le nie. Je le nie et je le nierai aussi longtemps que ce gouvernement ne se décidera pas à consulter démocratiquement le peuple africain pour connaître son opinion. En tout cas, les faits sont là pour témoigner du succès substantiel de la grève. Notre campagne fut intensive et a trouvé de profondes résonances dans toute la population [1]. Si la grève n'a pas finalement pris l'ampleur que l'on pouvait espérer, ce n'est point du fait de la mauvaise volonté du peuple, mais à cause des moyens extrêmement brutaux mis en œuvre par le gouvernement.

Mais je repose ma question : pourquoi des gens comme moi, sachant tout cela, sachant à l'avance que le gouvernement est incapable de faire des réformes démocratiques, du moins en ce qui nous concerne, sachant que le gouvernement est incapable de réagir à nos demandes autrement que par l'emploi de la force brutale, pourquoi donc ont-ils néanmoins décidé d'aller de l'avant ?

L'histoire des gouvernements blancs nous enseigne que les Africains, lorsqu'ils expriment à haute voix leurs exigences, rencontrent toujours l'oppression et la terreur. Ce n'est pas nous qui l'avons enseigné au peuple africain, c'est l'expérience. Expérience amère qui se renouvela sous chaque gouvernement. Celui du général Smuts provoqua deux massacres : massacre de Bulhoek en 1921 (plus de cent hommes, femmes et enfants) et massacre de Bondelswar en 1923, en Afrique du Sud-ouest (deux cents morts). Nous avons averti le gouvernement à plusieurs reprises qu'en recourant continuellement à la violence, il suscitait un désir populaire de répondre par la violence, et que cela finirait, s'il n'acceptait pas la discussion, par une terrible épreuve de force. Déjà le peuple, mon peuple, les Africains, recourent délibérément à des actes de violence contre le gouvernement de manière à tenter de lui faire entendre raison dans un langage qu'il connaît bien, le seul à vrai dire qu'il connaisse.

Partout ailleurs dans le monde, le tribunal me répondrait : « Vous auriez dû écrire à vos gouvernants. » Ce tribunal, je le sais, n'aura pas la candeur de me répondre cela. Nous avons écrit à plusieurs reprises au

gouvernement. Je ne tiens pas à reparler de ma propre expérience en ces matières. La Cour ne saurait s'attendre à ce que le peuple africain continue d'user de la correspondance quand le gouvernement montre chaque jour un peu plus combien il méprise de tels procédés. Mais la Cour ne saurait s'attendre non plus, je crois, dans ces conditions, à ce que mon peuple se taise et reste coi. Si la Cour le pense, elle se trompe et s'abuse. Des hommes dignes de ce nom ne peuvent rester perpétuellement sans rien faire, sans rien dire, sans réagir à l'injustice, sans protester contre l'oppression, sans lutter pour leur vie.

Peut-être la Cour objectera-t-elle qu'usant de notre droit à protester, à nous faire entendre, nous devons demeurer dans les limites de la loi. Je répondrai que c'est le gouvernement, par l'usage qu'il en fait, qui la dévalorise, la rend méprisante et fait que plus personne n'a cure de la respecter. Mon expérience à cet égard est pleine d'enseignements. Le gouvernement a utilisé la loi pour me gêner dans ma vie personnelle, dans ma carrière et dans mon action politique, d'une manière propre à engendrer chez moi un profond mépris de la loi. En décembre 1952, on me présenta un ordre du gouvernement, résultant non d'une décision judiciaire mais de l'arbitraire pur et simple, ou peut-être d'une procédure secrète de la Chambre étoilée. Aux termes de cet ordre, je ne devais pas quitter le district judiciaire de Johannesburg pendant six mois. On m'interdisait pendant la même période de fréquenter toute réunion publique. Ces mesures vinrent à expiration en juin 1953 et, trois mois après, sans le moindre respect des droits de la défense, sans le moindre embryon de procédure contradictoire, on reconduisit ces deux interdictions, cette fois pour une période de deux ans ; et on en ajouta une troisième : le ministre de la justice m'ordonnait de donner ma démission du Congrès national africain, de ne jamais plus y adhérer, ni participer à ses activités.

Vers la fin de 1955, je me retrouvai libre d'aller et venir, mais pas pour longtemps. Dès février 1956, les interdictions étaient renouvelées, administrativement encore une fois, sans qu'on daignât m'écouter, et pour une période de cinq ans. Partout où j'allais, j'étais accompagné par des officiers de police du service de sécurité. On me traita en somme comme un criminel — un criminel non reconnu coupable. On ne me laissait pas libre de choisir mes amis, de fréquenter mes compatriotes, de participer à leurs activités politiques, d'appartenir à leurs organisations. La surveillance de la police était constante. La loi me voulait coupable, non pas à cause de ce que j'avais fait, mais à cause des idées que je défendais. Dans ces conditions qui s'étonnerait qu'un homme devienne vite un hors-la-loi ? Comment s'étonner qu'un homme qu'on a rejeté de la société choisisse de mener la vie d'un hors-la-loi, ainsi que je l'ai fait pendant quelques mois, selon les témoignages apportés devant la Cour ?

Ça n'a pas été sans peine que je me suis séparé de ma femme et de mes enfants, que j'ai renoncé à la joie de retrouver ma famille autour d'une table à la fin d'une journée de travail à mon bureau, que j'ai choisi de devenir un homme continuellement traqué par la police, vivant dans mon propre pays loin des êtres qui me sont chers, et d'avoir à affronter continuellement les hasards des poursuites et des arrestations. Cette existence a été beaucoup plus pénible que celle que j'aurais pu mener en prison. Aucun homme sensé ne choisirait délibérément une telle vie de préférence à la vie normale qu'on mène dans toutes les communautés civilisées.

Mais il arrive – ce fut le cas pour moi – que l'on refuse à un homme le droit de vivre une vie normale, qu'il soit obligé d'adopter une existence de hors-la-loi, pour la seule raison que le gouvernement a décrété au nom de la loi qu'il fallait le mettre hors-la-loi. J'ai été contraint de faire ce que j'ai fait, et je ne regrette pas les décisions que j'ai prises. Dans ce pays, d'autres personnes persécutées comme moi par l'administration et la police seront obligées de suivre mon exemple, j'en suis certain. La résolution de continuer à mettre en œuvre les décisions de la conférence de Pietermaritzburg, je ne l'ai pas prise seul, mais après avoir consulté tous les hommes chargés d'organiser cette campagne. Il nous est apparu clairement dès le début, au moment où le gouvernement s'employait à mettre la population à bout de nerfs, prélude à la violence, que les vœux du peuple africain ne seraient pas pris en considération, ne pourraient s'exprimer si nous, les promoteurs de la grève, ne faisons pas tout notre possible pour échapper aux brimades des services de Renseignements, à la détention provisoire, à l'intervention illégale de la police et des forces gouvernementales. A l'époque de la conférence de Pietermaritzburg, je n'étais pas sous le coup d'interdictions, mais j'avais tout lieu de penser que cette situation privilégiée serait de courte durée. Si j'avais continué de mener une vie normale, l'action

du gouvernement m'eût rapidement mis hors d'état d'agir. Et cela, je n'étais pas disposé à l'accepter tant que les buts de la conférence de Pietermaritzburg n'auraient pas été atteints.

On a beaucoup écrit sur la conférence de Pietermaritzburg, et plus encore depuis mon arrestation. Certains propos sont très flatteurs pour moi, mais généralement erronés : on a suggéré par exemple que les progrès tactiques de notre peuple, les succès qu'il ne cesse de remporter ici et le prestige qu'il acquiert à l'étranger sont principalement dus à mon action personnelle. Mais je n'ai été qu'un maillon de la chaîne. Le progrès accompli n'est pas le fruit de mon seul travail, mais bien au contraire celui de notre travail à tous, ici comme à l'étranger. J'ai eu la chance, tout au long de mes activités politiques, de travailler avec des camarades dont les qualités dans leur contribution à la cause de la liberté ont été plus grandes et plus efficaces que les miennes, avec des gens que la population africaine respecte parce qu'ils luttent pour la liberté, la paix et la justice. Il m'est intolérable d'entendre dire que mon arrestation aurait été provoquée par la dénonciation de certains de mes camarades, envieux de mon prestige. J'écarte ces ragots, ces inventions de journalistes sans scrupules. Des gens qui s'abaissent à des manœuvres aussi basses que la trahison de leur compagnon de lutte n'ont pas leur place dans le combat que j'ai mené pour la liberté du peuple africain, et que mes camarades continuent de mener à l'heure actuelle.

Je ne suis pas le seul en effet à accepter de payer la rançon que l'on m'imposera pour avoir voulu obéir à ma conscience. Nous sommes tous prêts. Nombreux sont ceux qui ont payé ce prix avant moi, et bien d'autres le paieront après moi. Je ne crois, Votre Honneur, que la Cour, en m'infligeant une peine pour le délit que j'ai commis, doive caresser l'espoir que cette menace empêche jamais les hommes résolus de faire ce qu'ils estiment être leur devoir. L'histoire montre que les sanctions ne découragent pas les hommes, quand leur conscience est en jeu, et elles ne décourageront ni mon peuple ni les camarades avec qui j'ai travaillé.

Je suis disposé à payer le prix, bien que je connaisse la situation précaire d'un Africain dans les prisons de ce pays. J'y ai séjourné et je sais quelle discrimination scandaleuse on continue de faire entre les hommes jusque derrière les barreaux d'une prison, combien le traitement réservé aux prisonniers africains est différent de celui réservé aux Blancs. Mais ces considérations ne me feront point sortir du chemin que j'ai choisi et elles n'arrêteront pas non plus mes compagnons. Car il n'est rien à quoi les hommes tiennent davantage qu'à la liberté qui devrait régner dans leur pays. Mon horreur des conditions épouvantables auxquelles est soumise l'existence des habitants de ce pays qui y vivent prétendument en liberté est infiniment plus forte que ma crainte des conditions épouvantables auxquelles y sont soumis les prisonniers.

Je hais la discrimination raciale, et ma haine est renforcée par le fait que l'écrasante majorité de l'humanité la partage. Je hais l'éducation qui inculque systématiquement aux enfants les préjugés racistes, et je la hais d'autant plus farouchement parce que je la déteste avec des millions d'hommes dans le monde. Je hais l'orgueil qui réserve la meilleure part à une minorité, et qui réduit la majorité à l'état d'esclavage, tout juste bonne à travailler et à vivre selon des règles imposées par cette minorité. Aucune des sanctions que prendra la Cour ne pourra éteindre ma haine ; rien ne le pourra, si ce n'est la fin de l'injustice et de la barbarie, deux plaies que je n'ai cessé de combattre dans la vie politique, sociale et économique de ce pays.

Quel que soit le Verdict, la Cour peut être assurée qu'après avoir purgé ma peine je continuerai d'écouter la voix de ma conscience. Je serai toujours bouleversé par la haine raciale et je reprendrai la lutte ces injustices jusqu'à ce qu'elles soient définitivement abolies.

Je veux maintenant parler du second chef d'accusation.

Quand mes collègues et moi reçûmes l'invitation à la conférence du Mouvement pan-africain de libération pour l'Afrique orientale, du Sud et centrale, il fut décidé que je quitterais le pays et rejoindrais notre délégation à Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie, où devait avoir lieu la conférence. Il entraînait dans mes attributions de voyager à travers tout l'Afrique et de prendre des contacts directs avec les dirigeants politiques de l'ensemble du continent.

Je n'ai point demandé de passeport, parce que je savais pertinemment qu'on ne m'en accorderait point. Le gouvernement du parti nationaliste, en quatorze ans d'oppression, a refusé le droit de quitter le pays à suffisamment de savants, d'éducateurs, de sportifs, d'ecclésiastiques, pour que je sache que j'aurais perdu mon temps en sollicitant un passeport.

Ce voyage à travers le continent me fit une profonde impression. Pour la première fois de ma vie, j'étais un homme libre, libéré de toute oppression blanche, de la stupidité de l'apartheid et de l'arrogance raciale, des mauvais traitements de la police, de l'humiliation et de l'état d'infériorité où nous sommes tenus. Partout où j'allais, j'étais traité comme un être humain. J'ai rencontré Rashidi Kawawa, premier ministre du Tanganyika, et Julius Nyerere. Je fus reçu par l'empereur Haïlé Sélassié, par le général Abboud, président du Soudan, par Habid Bourguiba président de la République tunisienne, et par Modibo Keita, de la République du Mali. J'ai rencontré Léopold S. Senghor, président du Sénégal, et les présidents Touré et Tubman, de Guinée et du Libéria. J'ai rencontré Ben Bella, premier ministre algérien, et le colonel Boumédiène, commandant en chef de l'A.L.N. J'ai vu l'élite de la jeunesse algérienne qui avait lutté contre l'impérialisme français, et dont le courage avait fini par faire triompher la cause de la liberté et du bonheur. A Londres, j'ai été reçu par Hug Gaitskell, leader du parti travailliste et par Jo Grimond, leader du parti libéral, ainsi que par d'autres personnalités anglaises. J'ai rencontré Oboté, premier ministre d'Ouganda, et de grands nationalistes africains, comme Kenneth Kaunda, Oginga Odinga, Joshua Nkomo, et bien d'autres. Dans tous ces pays on nous a offert l'hospitalité et promis un ferme soutien.

Dans ses efforts pour maintenir le peuple sud-africain dans une position de perpétuelle subordination, l'Afrique du Sud doit échouer, et finira par échouer. L'Afrique du Sud ne marche point au même pas que le reste du monde civilisé, comme le montre à l'évidence la résolution adoptée la nuit dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a décidé de lui imposer des sanctions économiques et diplomatiques. Dans les Etats africains j'ai vu des Blancs et des Noirs mêlés, fréquentant les mêmes hôtels et les mêmes cinémas, vivant en voisins et tenant boutique dans les mêmes quartiers, utilisant les mêmes moyens de transport. Ce sont cette expérience et ces impressions que j'ai décrites à mes camarades dès mon retour.

Je pense avoir fait mon devoir envers mon peuple et aussi envers l'Afrique du Sud. Je suis sûr que la postérité me réhabilitera, et dira que les seuls criminels qui auraient dû être traduits devant ce tribunal, ce sont les membres du gouvernement Verwoerd."

A lire également sur le site : la plaidoirie de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia

Le texte des plaidoiries de Nelson Mandela aux procès de Prétoria et Rivonia est publié aux éditions de Minuit sous le titre *L'apartheid*, avec une préface de l'écrivain Breyten Breytenbach.

Notes :

[1] Il y eut, à Johannesburg, 40 à 75% de grévistes. A Durban, 50% des ouvriers indiens ne se sont pas présentés au travail, et il y eut même 100% de grévistes dans certains ateliers, 75% de la population non blanche de Port-Elizabeth s'abstint de travailler le 30 mai. Et sur cinq cents étudiants non blancs de l'université du Natal, moins de cinquante se présentèrent aux cours.